

Paris, le 10 janvier 2023



REJOIGNEZ-NOUS



UNE RÉFORME INJUSTE ET BRUTALE, QUE LA FGAAC-CFDT COMBATTRA AVEC DÉTERMINATION !

La Première Ministre a dévoilé ce jour, le contenu du projet de réforme des retraites du Gouvernement.

Après l'échec de la réforme de 2019, le Gouvernement veut imposer une réforme paramétrique, dont la mesure centrale est le relèvement de 2 ans de l'âge d'ouverture des droits, et une accélération de la durée de cotisation à 43 ans, en raccourcissant le calendrier de mise en oeuvre de la réforme Touraine de 2014 !

C'est une double peine, que la FGAAC-CFDT refuse catégoriquement ! ☹️☹️☹️

LA FGAAC-CFDT APPELLE L'ENSEMBLE DES CONDUCTEURS, À LA MOBILISATION LA PLUS LARGE, LE 19 JANVIER !

RÉFORME DES RETRAITES : TOUS EN GRÈVE LE 19 JANVIER !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel

© FGAAC-CFDT janvier 2023
Crédits photo Adobe Stock
Ne pas jeter sur la voie publique



LA FGAAC-CFDT S'OPPOSERA CATÉGORIQUEMENT, À CETTE NOUVELLE ATTAQUE, DES DROITS À LA RETRAITE DES CONDUCTEURS DE TRAIN !

UNE RÉFORME PARTICULIÈREMENT INJUSTE ET BRUTALE :

Pour la FGAAC-CFDT, repousser l'âge de départ à la retraite est une mesure profondément injuste et brutale ! Mesure d'autant plus injuste, pour celles et ceux qui exercent comme les conducteurs de trains un métier pénible. Ils vont s'épuiser encore davantage au travail, et courir un risque encore plus fort d'inaptitude !

Cette réforme va, de surcroît, pénaliser très fortement les salariés dits de la deuxième ligne, dont les conducteurs, et les cheminots font partie. Ceux-là mêmes, qui ont permis au pays de tenir lors de la crise du Covid-19 ! Voilà une nouvelle marque de reconnaissance de l'Etat, envers les conducteurs, et plus largement l'ensemble des cheminots !

L'OBJECTIF DE CETTE RÉFORME N'EST PAS DE FINANCER LES RETRAITES :

Le Gouvernement a largement mis en avant le pseudo-risque économique qui pèserait sur notre système de retraites. Le fameux déficit de 12 Milliards d'€, tant invoqué, ne représente en réalité que 3% des dépenses annuelles liées aux retraites en France. Notre système de retraites par répartition n'est donc pas en péril, et l'objectif de cette réforme est bien de financer d'autres politiques publiques. Pour la FGAAC-CFDT, c'est inacceptable, et ce n'est tout simplement pas en lien avec le sujet des retraites !



AUGMENTATION DE L'AOD ET DE LA DURÉE DE COTISATION : C'EST NON !

➔ L'AOD (Âge d'Ouverture des Droits) déjà relevé de 60 à 62 ans, par la réforme Woerth en 2010, sera de nouveau augmenté de 2 ans, à raison de 3 mois par an à partir de la génération née au 2^{ème} semestre 1961 (régime général). La génération née en 1968 serait ainsi la première à partir en retraite à 64 ans en 2030 (régime général).

➔ Ce relèvement de l'AOD s'accompagnera d'une accélération du passage à 43 ans de cotisation (172 trimestres) prévu par la réforme Touraine de 2014, à raison d'un trimestre par an au lieu d'un tous les 3 ans. La génération née en 1965 sera ainsi la première à devoir cotiser 172 trimestres à horizon 2027, au lieu des générations nées après 1973 (régime général) en 2035 !

STATUTAIRES ET CONTRACTUELS : TOUS IMPACTÉS PAR LA RÉFORME !

➔ Si cette réforme venait à passer les conducteurs contractuels, nés à partir du 2^{ème} semestre 1961, subiront les effets des mesures d'âge !

➔ Quant aux ADC statutaires, la clause du grand-père ne fera pas obstacle à l'augmentation de l'AOD, et à un passage accéléré à 43 ans de cotisation !

➔ L'AOD des ADC statutaires, actuellement fixé à 52 ans à partir de la génération 1972, sera relevé de 2 ans. Le calendrier d'augmentation de l'AOD des agents au Statut est renvoyé à des négociations avec la Direction de la SNCF !

➔ Les 172 trimestres de cotisation, applicables pour le moment aux ADC statutaires à partir de la génération 1981, s'appliqueront à partir de la génération 1973 (1970 pour les agents sédentaires) !

LA FGAAC-CFDT S'ENGAGERA AVEC FORCE DANS LA RIPOSTE UNITAIRE !

➔ Hormis certains régimes spéciaux comme les marins, l'Opéra de Paris ou bien encore la Comédie française, cette réforme concernera l'ensemble des salariés du privé, de la Fonction Publique et des régimes spéciaux !

➔ La Confédération CFDT a exprimé de manière très claire, son opposition à une mesure d'âge !

➔ Réunies en intersyndicale ce jour, la CFDT et sept autres OS, ont engagé la riposte, en appelant à la mobilisation, le 19 janvier prochain !

➔ La FGAAC-CFDT s'inscrira avec force, dans cette première journée d'action, afin de faire reculer le Gouvernement !

➔ Elle participera également à l'interfédérale organisée le 12 janvier, par les 4 OS représentatives à la SNCF !